

NOMENCLATURE : 08 - 09

DECISION RELATIVE AU DON DE Monsieur André MELEARD

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2026-631 du 31 mars 2026, portant délégation à des Adjoints au Maire,

Vu les dispositions de l'article L.213-6 du Code du Patrimoine reconnaissant pour chacun des services d'archives publics la possibilité d'accueillir les archives privées,

Vu la demande exprimée le 07 septembre 2026 par Monsieur André MELEARD demeurant 45 rue Mary Besseyre 92170 VANVES, de faire don à la Municipalité de son document d'archives,

Vu l'acceptation de la Municipalité de LENS pour que soit conservé au sein du service des archives municipales, le document cédé par Monsieur André MELEARD,

Décision n° 2026 - 261

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de Lens accepte de recevoir à titre de don le document décrit ci-après :

- 5Fi/6298/926 – 5Fi/62498/936 : livret de 11 cartes postales des ruines de Lens après la Guerre de 1914-1918.

ARTICLE 2 : Ce document sera soumis aux mêmes règles de communicabilité que les archives publiques.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville www.villedelens.fr (rubrique actes administratifs).

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services du pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité – Projet social de la Mairie est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 09/10/2026

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture

Helene CORRE

